



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale aux droits des femmes et  
à l'égalité entre les femmes et les hommes

### **Brève communication – Appel à projets 2021 en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes**

Déclarée Grande Cause du Quinquennat du Président de la République, l'égalité entre les femmes et hommes s'inscrit dans une stratégie forte et ambitieuse. En ce sens, l'ensemble des sujets relatifs à l'égalité doivent être développés. Qu'il s'agisse de diffuser la culture de l'égalité à tout âge, de lutter contre les stéréotypes, de promouvoir la parité, de favoriser la mixité, une orientation non sexuée, une meilleure conciliation des temps ; ou encore de combattre toutes les formes de violences sexistes et sexuelles à l'école, dans la rue, dans les administrations et les entreprises, dans les transports, dans les médias, dans les territoires, sur internet...

En prévision de l'année 2021, le Préfet des Hauts-de-France, Michel LALANDE, lance un appel à projets afin de soutenir les initiatives du territoire s'inscrivant dans les orientations prioritaires de la politique nationale en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Il vise à promouvoir les actions innovantes et à favoriser un effet levier.

Les projets devront s'inscrire dans les axes prioritaires de la politique gouvernementale en faveur de l'égalité femmes-hommes en 2021, à savoir :

- favoriser l'accès aux droits et lutter contre toutes les violences sexistes et sexuelles,
- développer et favoriser les partenariats sur les territoires et les innovations en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et/ou de lutte contre les violences faites aux femmes et la prostitution.

Une attention particulière sera effectuée envers les projets qui vont au plus près des publics.

Les dossiers sont à transmettre à la DRDFE : [droits-des-femmes@hauts-de-france.gouv.fr](mailto:droits-des-femmes@hauts-de-france.gouv.fr)

La date limite de dépôt des demandes de subvention est fixée au **23 novembre 2020**.

Vous trouverez ci-dessous le lien pour télécharger le formulaire CERFA de demande de subvention ainsi que les annexes détaillant les orientations 2021 de la politique pour l'égalité femmes-hommes, les critères d'éligibilité des dossiers, ainsi que les modalités pratiques de dépôt des dossiers et d'examen des demandes de subvention (notamment le détail des **pièces justificatives à joindre impérativement** au dossier).

<http://www.associations.gouv.fr/subventions-11079.html>

<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271>